



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES  
AMBASSADE DE FRANCE AU PORTUGAL

## FICHE PORTUGAL

### **I- Organisation de l'enseignement supérieur**

#### *Les différents types d'établissements*

L'Enseignement Supérieur au Portugal repose sur deux types d'institutions publiques ou privées : les Universités, à vocation académique, et les Instituts Supérieurs polytechniques, professionnalisant. Le Portugal qui a connu un remarquable essor de l'enseignement supérieur depuis les années 70, compte aujourd'hui :

#### ► **14 universités publiques ;**

► **2 établissements supérieurs au statut spécifique** : l'Université Catholique Portugaise, établissement concordataire, et l'ISCTE, Institut supérieur des Sciences du Travail et de l'Entreprise, spécialisé en économie, Sciences Humaines et Sociales et management. Ces deux établissements siègent au Conseil des Recteurs des Universités Portugaises au côté des universités publiques ;

#### ► **17 universités privées ;**

► **un réseau dense d' « instituts polytechniques »** qui proposent des formations spécialisées dans différents domaines tels que l'ingénierie, l'agriculture, la gestion ou l'éducation.

Chacune des régions du Portugal dispose d'une université et d'un institut polytechnique publics, mais Lisbonne concentre plus de 40 % des étudiants et des établissements supérieurs. Malgré cette concentration à Lisbonne, c'est l'Université de Porto qui accueille le plus grand nombre d'étudiants avec près de 31 000 étudiants en 2009.

Devant la multiplicité des établissements (4 universités publiques pour la seule ville de Lisbonne), plusieurs voix s'élèvent aujourd'hui, comme celle du Recteur de l'Université de Lisbonne<sup>1</sup>, pour défendre la réorganisation du réseau de l'enseignement supérieur et la fusion de certains établissements. Cette réorganisation aurait notamment pour but une meilleure allocation des moyens et la meilleure visibilité des établissements portugais dans les classements internationaux. Cependant, le Président de la Conférence des Recteurs des Universités Portugaises, M. António Rendas, affirme que ce type de restructuration n'est pas bienvenu dans le contexte de récession économique actuel, pouvant être interprété comme une stratégie visant principalement à réduire les coûts<sup>2</sup>.

#### *Les modes de gouvernance de l'enseignement supérieur*

L'ensemble des établissements dépend du Ministère de l'Éducation et de la Science (MEC)<sup>3</sup> issu du rapprochement à l'été 2011 entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur (MCTES). Les services opérationnels sur l'enseignement supérieur sont la Direction de l'Enseignement Supérieur<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir les nombreuses interventions d'António Nóvoa dans la presse portugaise à l'automne 2010, à l'occasion du centenaire de la refondation de l'université

<sup>2</sup> Intervention de M. António Rendas lors de la dernière réunion CRUP-CPU, le 16 septembre 2011, à l'Université Nova de Lisbonne.

<sup>3</sup> Voir le site internet de l'ancien ministère de la Science et la Technologie et de l'enseignement supérieur en anglais : <http://www.mctes.pt/index.php?idc=7>

<sup>4</sup> Voir le site internet de la DGES qui précise notamment les différentes offres de formation disponibles au Portugal : <http://www.dges.mctes.pt/>

Une agence indépendante d'accréditation des différentes formations - A3ES (Agence de Validation et d'Accréditation de l'Enseignement Supérieur)<sup>5</sup> – a été mis en place en 2007<sup>6</sup>. Elle a la charge d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les cursus qu'ils proposent et de les accréditer. Celle-ci a procédé à la fermeture d'environ 1200 formations au Portugal depuis 2 ans sur environ 5 260 formations (dont une majorité de masters) en fonctionnement en 2008.<sup>7</sup> En 2009-2010, le nombre de formations avoisinait les 4 000.

Parmi les organismes de représentation des différents établissements, il faut citer notamment le Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP)<sup>8</sup> qui rassemble toutes les universités publiques (et l'Université Catholique) et constitue un interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics<sup>9</sup>. L'organisme de représentation des Instituts Polytechniques se nomme le Conseil Coordinateur des Instituts Supérieurs Polytechniques (CCISP)<sup>10</sup>.

### *Une population étudiante en forte croissance*

La population étudiante représente 3,7 % de la population totale (**396 268 étudiants** inscrits dans l'enseignement supérieur en 2011-2012)<sup>11</sup>. Ce nombre d'étudiants a augmenté de près de 12 600 par rapport à l'année 2010-2011. Plus de **77% des étudiants fréquentent des établissements publics d'enseignement supérieur**.

Les étrangers représentent près de 6% des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur portugais (hors programmes d'échanges types ERASMUS). Les nationalités les plus représentées sont les brésiliens (3 813 étudiants), les angolais (3 587) et les Cap-Verdiens (3 544). Au niveau européen, les étudiants espagnols sont les plus nombreux (679), suivis des français (584) et des italiens (334).

## **II- Organisation des études et enseignements dispensés**

**Après une baisse de la population étudiante entre 2003-2004 et 2005-2006, on assiste à une inversion de la tendance depuis 2006-2007.** L'augmentation de près de 30 000 étudiants entre 2008-2009 et 2009-2010 est essentiellement justifiée par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur public, surtout dans les Instituts Supérieurs Polytechniques. Ce retournement de tendance semble dû, en partie au moins, à deux facteurs :

- le retour aux études d'adultes déjà en situation professionnelle ;
- l'augmentation du nombre d'inscrits en niveau Mestrado qui traduit un allongement du niveau d'étude, voulu par les pouvoirs publics et soutenu par une augmentation importante du nombre des bourses.

Par niveau de formation, on assiste à une augmentation significative des inscrits au titre de « Docteur », le nombre ayant plus que triplé en huit ans (passé de 3 381 à 11 344 inscrits, entre 2000-2001 et 2007-2008).

**Concernant les domaines de formation**, on constate entre 2000-2001 et 2008-2009 une diminution générale du nombre d'inscrits, exception faite des domaines de la « Santé et Protection sociale », des « Services » et d'« Ingénierie, industries transformatrices et construction ». C'est dans le domaine de l'« Éducation », qu'on note la plus importante diminution (de 51 128 à 18 553 inscrits).

- Santé et Protection sociale : 16,7%
- Arts et Humanités : 8,6%
- Sciences, Mathématiques et Informatique : 7,3%
- Services : 6,3%
- Éducation : 5%
- Agriculture : 1,9%

<sup>5</sup> Site de l'A3ES : <http://www.a3es.pt/>

<sup>6</sup> Décret –loi n. ° 369/2007 du 5 Novembre 2007

<sup>7</sup> source : <http://noticias.universia.pt/vida-universitaria/noticia/2011/05/07/819969/1221-cursos-encerraram-nos-ultimos-dois-anos-PRINTABLE.html>

<sup>8</sup> Site internet : [www.crup.pt](http://www.crup.pt)

<sup>9</sup> Le CRUP est également un interlocuteur de premier plan pour l'Ambassade puisque le programme franco-portugais de coopération universitaire au niveau master et doctorat (PAULF) a été signé en 2001 entre le CRUP et la CPU

<sup>10</sup> Site de la CCISP : <http://www.ccisp.pt/>

<sup>11</sup> Site Pordata : [www.pordata.pt](http://www.pordata.pt)

Le domaine de la « **Santé et Protection sociale** » (infirmière, kinésithérapeute,..) a connu la plus importante augmentation du nombre d'inscrits, qui a quasiment doublé en huit ans (passé de 34 185 à 62 409 inscrits). Ainsi, les étudiants dans le domaine de la santé sont les plus nombreux dans le secteur privé, avec près de 20% des inscriptions. L'agence A3ES prédit à ce sujet une crise à court terme du fait de l'incapacité du marché de l'emploi en santé à absorber de tels flux de diplômés<sup>12</sup>.

En 2008, le Ministère de la Sciences, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur a conduit une enquête auprès du service portugais de l'emploi pour tenter d'évaluer l'« employabilité » des différentes filières de formation supérieure (mesure de la durée de chômage et du taux de chômeurs des diplômés de l'ES en fonction de leur filière de formation). À l'issue de ce travail, il a été demandé à chaque établissement, université ou ISP, d'évaluer par enquête annuelle l'« employabilité » de ses cursus, ce critère devant être pris en compte à terme dans le renouvellement des accréditations.

### **III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur**

#### **Les établissements portugais dans les classements internationaux**

Si la plupart des universités portugaises sont absentes des grands classements internationaux, il faut néanmoins noter une amélioration et la bonne performance de certains établissements. Ainsi, pour la première fois, en septembre 2009, 2 universités portugaises étaient classées dans le dernier quintile du top 500 du classement Shanghai : Université de Lisbonne et Université de Porto. Le classement Shanghai d'août 2011 confirme le positionnement de Lisbonne dans le dernier quintile, et voit l'université Porto promue dans l'avant-dernier quintile. De même, le classement 2011 du Financial Times sur les Masters en Management positionne l'Université Nova de Lisbonne en 61<sup>ème</sup> position et l'Université Católica de Lisbonne en 65<sup>ème</sup> position<sup>13</sup>.

Même si le système d'enseignement supérieur et de recherche (SESR) portugais présente encore aujourd'hui des performances inférieures à la moyenne de l'Union Européenne et de l'OCDE (fréquentation, niveau global d'études, taux de scolarisation)<sup>14</sup>, les mesures prises par le gouvernement depuis 2005, sous l'impulsion de l'ancien Ministre Mariano Gago<sup>15</sup>, changent radicalement la physionomie générale du secteur.

#### **Les réformes institutionnelles depuis 2005**

L'« *Engagement pour la science 2010* », voté par le Parlement en 2006, détermine une orientation générale en faveur de la recherche accompagnée par un effort budgétaire important, avec une croissance annuelle du budget du MCTES de plus 6 % par an. Certains défendent néanmoins que ce plan a conduit à une répartition asymétrique des moyens, d'une part au bénéfice de la fonction recherche et au détriment de la formation, et, d'autre part, en faveur des grandes universités, plus à même de concourir.

#### *Le « contrat de confiance » entre le Ministère et les établissements portugais en 2010*

En janvier 2010, le gouvernement a signé un Contrat de Confiance avec toutes les institutions de l'enseignement supérieur public pour le financement d'un supplément de 100 millions d'euros à partir de 2010 et sur quatre ans. En contrepartie, les établissements s'engagent à assurer la formation de plus de 100 000 actifs sur 4 ans et à créer de nouveaux cours de spécialisation technologique, de masters professionnels et d'enseignement à distance.

---

<sup>12</sup> voir Article du Publico de mai 2011. [http://www.publico.pt/Educa%C3%A7%C3%A3o/estudo-conclui-que-portugal-e-um-pais-de-gestores-e-engenheiros\\_1495333?p=2](http://www.publico.pt/Educa%C3%A7%C3%A3o/estudo-conclui-que-portugal-e-um-pais-de-gestores-e-engenheiros_1495333?p=2)

<sup>13</sup> Classification Financial Times 2011 sur les Masters en Management : <http://rankings.ft.com/businessschoolrankings/masters-in-management-2011>

<sup>14</sup> Voir le rapport de l'OCDE Examens des politiques nationales d'éducation: l'enseignement supérieur au Portugal, février 2008

<sup>15</sup> Mariano Gago a été Ministre de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur (MCTES) de 2005 à 2011. Il a été remplacé à l'été 2011 par Nuno Crato dont le portefeuille a été significativement élargi (éducation, science, technologies et enseignement supérieur)

Le budget alloué au Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science (MEC) pour l'année 2012 va diminuer de 8% (600 millions d'euros)<sup>16</sup>. Malgré la crise économique qui affecte le Portugal et les débats dans le pays sur les coupes budgétaires pour 2012, le Contrat de Confiance ne semble pas pour l'instant remis en cause.

Pour élaborer son action, le gouvernement s'est appuyé sur un état des lieux confié à l'OCDE<sup>17</sup> qui faisait ressortir la faible performance du système (faible niveau des publications et des brevets, absence de lien recherche-industrie, taux d'échec universitaire élevé, etc.). Pour changer rapidement la situation, le Portugal a décidé de réformes institutionnelles radicales, souvent d'inspiration anglo-saxonnes et adossées à un effort budgétaire important et soutenu, en partie financé sur les fonds structurels européens.

Une série de lois a traité successivement des questions suivantes :

**Application du processus de Bologne** L'enseignement supérieur portugais a fait l'objet d'importantes réformes depuis 2006, la plus importante étant la mise en place du cadre européen de Bologne. Ainsi, à partir de l'adoption du décret-loi n°74/2006 de Mars 2006, les établissements de l'enseignement supérieur portugais ont dû adapter progressivement leur offre de formation au système LMD (Licenciatura, Mestrado, Doutoramento). D'après le rapport d'activité de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), le cadre de Bologne est effectif dans la quasi-globalité des établissements portugais à compter de l'année universitaire 2009-2010.

**Révision du régime d'attribution des bourses d'études supérieures** qui crée notamment, en plus des bourses accordées en fonction des données sociales de l'étudiant, un système de « prêt étudiant », garanti par l'État avec un différé de remboursement et une bonification d'intérêts liée au mérite (en fonction des notes obtenues à l'examen d'accès à l'enseignement supérieur = moyenne des « provas de ingresso » et de l'examen de fin d'études secondaires). Ce régime a été à nouveau réadapté en septembre 2010 pour recentrer les aides sur les étudiants les plus démunis et demander des contreparties de résultats aux boursiers<sup>18</sup>.

**Mise en application du principe de l'éducation tout au long de la vie**, avec deux lois précisant les modalités de retour aux études supérieures après une interruption et d'accès à l'enseignement supérieur pour les adultes de plus de 23 ans n'ayant pas le diplôme de fin d'études secondaires.

**Une traduction dans la législation portugaise des « principes régulant la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur »** qui comprend notamment deux décrets-lois sur « la reconnaissance et l'équivalence des grades universitaires étrangers » au Portugal. Dans ce cadre a été créée une commission nationale pour la reconnaissance des grades universitaires étrangers qui traite successivement de chaque pays de l'UE et de grands pays hors UE.

S'agissant de la relation bilatérale France - Portugal, l'« accord sur la reconnaissance mutuelle des grades et diplômes de l'enseignement supérieur » signé en février 2008, traite également des diplômes et couvre ainsi un champ d'application plus large que celui de cette Commission qui ne traite que des grades (Licence, Master et Doctorat).

Pour couronner ce travail législatif et réglementaire imposant, la loi du 10 septembre 2007 qui traite de la réforme du régime juridique des établissements d'enseignement supérieur. Cette loi qui fut la plus contestée par le monde universitaire garantit l'autonomie des établissements et en précise les modalités pratiques. La loi distingue désormais clairement les missions des universités, seules habilitées à délivrer des doctorats avec une orientation académique et les missions des Instituts Supérieurs Polytechniques (ISP), habilités uniquement à délivrer des diplômes de niveau L et M, avec une orientation professionnalisante. Parmi les autres mesures, on retiendra les plus spectaculaires qui portent sur :

- **La refonte de la gouvernance des institutions publiques** avec la création d'un Conseil général, organe suprême qui comprend au moins un tiers de personnalités extérieures à l'Université parmi lesquelles est élu le Président (toutes les universités ont procédé à ce jour à la mise en place de cette nouvelle gouvernance). La nomination du Recteur, « vrai patron de l'exécutif », par le Conseil général de l'université après un appel à candidature international.

---

<sup>16</sup> *Público*, 17/10/2011 (page 4)

<sup>17</sup> cf. TD Lisbonne 626 et 627 du 22/12/2006

<sup>18</sup> Cf. Communiqué de presse du MCTES de septembre 2010 : «Reforçadas confiança e justiça na atribuição de bolsas do Ensino Superior»

- **La création d'un statut de « Fondation publique de droit privé »** qui permet aux institutions qui optent pour cette forme de recruter et gérer des enseignants et des chercheurs hors du cadre de la fonction publique. Trois universités ont à ce stade opté pour ce statut (Porto, Aveiro et l'ICSTE de Lisbonne). Ce statut juridique hybride donne davantage de liberté aux universités dans la gestion de leurs ressources budgétaires, humaines et patrimoniales. Ce statut est toutefois réservé aux universités ayant la capacité de financer au moins 50 % de leurs dépenses par des ressources propres.

#### **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **a) français**

Avec plus de 3 438 étudiants portugais<sup>19</sup> inscrits en 2009-2010 dans l'enseignement supérieur (dont environ 75% à l'université), la France est actuellement la seconde destination étrangère pour les étudiants portugais, après le Royaume-Uni. Le nombre d'étudiants portugais en France poursuit ainsi sa croissance depuis 2003, malgré un léger recul en 2007-2008. Ainsi, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités françaises est passé de 2 200 en 2005-2006 à 2 489 en 2009-2010, soit une augmentation de plus de 13% : 48% étaient inscrits en Licence, 17,5% en Master et 11,5% en Doctorat.

Ces chiffres positionnent le Portugal comme la 9e nationalité d'accueil européenne en France, juste derrière le Royaume-Uni, ce qui traduit un dynamisme certain de la mobilité, notamment si on le rapporte à la population du pays (environ 10 millions d'habitants).

Ce dynamisme peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- l'attractivité des formations dispensées par les universités françaises, en particulier dans le secteur des lettres et sciences humaines et sociales, qui reste encore aujourd'hui la filière la plus prisée avec 39% des inscriptions (suivie des sciences -19%-, économie/gestion -18%-, droit / sciences politiques -14%- et médecine/pharmacie/ dentaire -9%-) ;
- des facteurs liés au contexte portugais ;
- l'augmentation de la population étudiante portugaise (+21% d'augmentation des inscriptions en 1ère année entre 2009-2010 et 2010-2011) et de la mobilité internationale sortante qui constitue l'une des priorités du ministère depuis le début de la décennie ;
- l'existence de quotas à l'entrée de certaines facultés, notamment en droit et médecine, qui incite les étudiants à se diriger vers l'étranger ;
- l'existence pour nombre de portugais de liens familiaux en France, facilitant la réalisation de la mobilité ;
- la renommée de certains établissements (Sorbonne,..) ;
- la qualité de la coopération au niveau scientifique qui tisse des liens entre les professeurs portugais et français et favorise la mobilité au niveau doctorat et post-doctorat ;
- la bonne implantation des entreprises françaises au Portugal ;
- la mise en place depuis 2006 d'un espace Campus France à Lisbonne.

Néanmoins, il convient de relativiser ce résultat honorable en soulignant que la France a une attractivité encore limitée pour les étudiants portugais en ce qui concerne les filières ingénieur, sciences exactes et business schools. De même, les grandes écoles françaises attirent chaque année à peine plus d'une centaine d'étudiants.

L'analyse de l'évolution de la mobilité vers la France doit également prendre en compte la concurrence des pays anglo-saxons, et notamment des Etats-Unis, qui s'est accrue ces dernières années. De plus en plus de jeunes portugais font le choix d'aller étudier dans les prestigieuses universités anglaises et américaines. Longtemps ignorée, l'Espagne fait également figure de destination de premier choix pour les étudiants portugais (1ère destination Erasmus), du fait notamment de la proximité et de l'augmentation d'hispanophones dans le pays.

#### **Mobilité entrante (Portugal → France) (hors Erasmus)**

Les mobilités du Portugal vers la France se caractérisent principalement par le fait qu'elles se réalisent le plus souvent en dehors d'un cadre de la coopération entre établissements (Erasmus, programmes de diplômes conjoints,...). Ainsi, du fait notamment des liens culturels forts entre les deux pays, un nombre important

---

<sup>19</sup> Source : MESR, 2009-2010 : toutes filières et établissements confondus, à l'exception des formations paramédicales, sociales et agricoles

d'étudiants portugais (environ 2612 en 2008, source UNESCO)<sup>20</sup> choisissent de partir en France faire une partie de leur cursus, le plus souvent la licence.

A noter : la Fondation pour la Science et la Technologie (FCT) portugaise propose un programme de bourses important pour permettre aux jeunes portugais de partir réaliser à l'étranger un doctorat (et, dans une moindre mesure, un post-doctorat). En 2009, environ 10% des bourses de doctorat allouées par la FCT pour l'étranger ont été attribuées à des mobilités vers la France (soit 180 bourses).

En 2009-2010, 3 438 étudiants portugais étaient inscrits dans l'enseignement supérieur français, dont 72,4% d'inscrits à l'université: 48% étaient inscrits en Licence, 17,5% en Master et 11,5% en Doctorat.

#### Mobilité sortante (France → Portugal) (hors Erasmus)

La mobilité de la France vers le Portugal se maintient quant à elle à un niveau honorable (653 étudiants en 2008). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- la part de luso-descendants souhaitant consolider leurs connaissances de la culture et de la langue portugaise ;
- la mise en place du cadre de Bologne qui simplifie les procédures de reconnaissance des diplômes ;
- les bonnes performances de certains établissements dans les classements internationaux et l'internationalisation de certains cursus (faculté d'économie de l'Université Catolica à Lisbonne par exemple) ;
- des étudiants attirés par le Brésil souhaitant apprendre la langue portugaise.

#### **Programme Erasmus entre la France et le Portugal**

En 2009-2010, 318 étudiants portugais sont partis en mobilité Erasmus en France, ce qui fait de la France la 4e destination Erasmus pour les étudiants portugais, très loin derrière l'Espagne (1398) et l'Italie (888), derrière la Pologne (436), et juste devant la République Tchèque (309).

S'agissant de la mobilité dans l'autre sens, 324 étudiants français étaient en mobilité Erasmus au Portugal faisant du Portugal la 15e destination Erasmus pour les étudiants français.

La mobilité dans le cadre du programme Erasmus peut ainsi se caractériser de la façon suivante :

- les flux sont relativement équilibrés dans les deux sens ;
- les flux sont stables, voire en légère hausse depuis 2006 ;
- s'agissant de la mobilité entrante Portugal vers France, il s'agit de flux relativement faibles en comparaison avec le flux total de mobilité des étudiants de la France vers le Portugal (à peine 1/10e).

Plusieurs pistes peuvent permettre d'expliquer ce succès limité du programme Erasmus entre la France et le Portugal :

- l'Espagne tient une place de premier ordre au sein du programme (qualité de vie, attractivité des universités, facilités liées à la langue, système de notation perçu comme étant moins sévère...) et la majorité des bourses qui sont attribuées par les universités portugaises dans le cadre d'Erasmus le sont pour des mobilités vers l'Espagne ;
- outre l'Espagne et l'Italie, les pays de l'est (Pologne et République Tchèque principalement) constituent une nouvelle destination attractive pour les étudiants Erasmus portugais (originalité / nouveauté de la destination, faible coût de la vie,...), d'autant que ceux-ci envoient un nombre important d'étudiants au Portugal, ce qui favorise la promotion de ces destinations ;
- les bourses Erasmus sont d'un montant limité (environ 250 euros/mois) et beaucoup d'étudiants portugais préfèrent s'orienter vers des pays où le coût de la vie est moins élevé qu'en France ;
- dans une moindre mesure, le système de notation français est réputé sévère et nombre d'étudiants craignent de ne pas valider leur semestre ou année d'échange ;
- enfin, concernant les mobilités Erasmus vers le Portugal, il s'agit d'une destination relativement peu attractive pour les étudiants français car, outre la barrière de la langue, la destination est peu connue et probablement peu mise en avant au sein des établissements français.

---

<sup>20</sup> [http://www.campusfrance.org/promotion/tournee\\_balkans2011/docs/note\\_27\\_fr.pdf](http://www.campusfrance.org/promotion/tournee_balkans2011/docs/note_27_fr.pdf)

## **IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur** **b) d'autres pays, notamment européens**

### **Participation portugaise aux programmes et partenariats avec les pays européens**

#### *Erasmus*

Le nombre d'étudiants des établissements portugais d'enseignement supérieur bénéficiant du programme Erasmus (études ou stage) est en constante progression. Ainsi, le nombre d'étudiants en mobilité Erasmus a doublé entre 2000 et 2008 et l'on continue d'observer une importante augmentation ces dernières années (+14% entre les années 2007/2008 et 2008/2009).

En 2008-2009, ce sont au total 5 396 étudiants portugais qui ont effectué une mobilité dans le cadre d'Erasmus (dont 4834 en mobilité d'études et 562 en mobilité de stage). Cela correspond à environ 1,5% du nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur, soit un chiffre au-dessus de la moyenne des pays européens participants<sup>21</sup>. 80 institutions portugaises (instituts, facultés, universités et écoles supérieures) sont actuellement adhérentes au programme Erasmus.

L'Espagne est la première destination pour les étudiants portugais, ce qui correspond à environ un quart des étudiants portugais en mobilité Erasmus. Ce pourcentage est encore plus fort en ce qui concerne la mobilité pour les stages professionnels Erasmus, puisqu'environ la moitié des étudiants portugais (45% en 2008/2009) effectuent leur stage en Espagne.

#### *Erasmus Mundus (master et doctorat)*

Les universités portugaises participent de manière active au programme Erasmus Mundus. Lors de la première édition du programme (2004-2008), le Portugal a été le 7<sup>ème</sup> pays en termes de projets sélectionnés pour des masters conjoints (soit 26 projets au total).

Pour l'année universitaire 2010-2011, les universités portugaises participent à 26 programmes de Master conjoints dont 5 qui sont coordonnés par un établissement portugais. La France et le Portugal participent conjointement à 16 masters homologués Erasmus Mundus pour l'année 2010-2011, dont :

- 10 masters coordonnés par la France,
- 1 master coordonné par le Portugal.

L'année scolaire 2011-2012 comptera 6 Doctorats conjoints Erasmus Mundus avec une participation portugaise<sup>22</sup>. 4 d'entre eux concerneront des universités françaises, dont 2 seront coordonnés par la France.

Sur les 4 Doctorats avec participation conjointe de la France et du Portugal, 2 sont nouveaux et entreront en vigueur à partir de la rentrée 2011 :

- EDEEM : European Doctorate in Economics Erasmus Mundus (programme en 3 ans)
- MARES : Doctoral Programme in Marine Ecosystem Health and Conservation (3 ans)

Ils s'ajoutent aux 2 déjà existants:

- ENC Network : European Neuroscience Campus Network (3 ans)
- IDS-FunMat : International Doctoral School in Functional Materials for Energy, Information Technology and Health (3-4 ans).

#### *Programmes multilatéraux européens*

Les universités portugaises participent à de nombreux programmes de mobilité et de doubles diplômes à l'échelle européenne, bilatéraux ou multilatéraux. On distingue notamment :

---

<sup>21</sup> Source Eurostat (2007), la moyenne européenne étant de 0,92%.

<sup>22</sup> Sachant que 24 Doctorats Erasmus Mundus seront en vigueur à la rentrée 2011, le Portugal participera à ¼ de la totalité de ces Doctorats.

- le programme CLUSTER (*Consortium Linking Universities of Science and Technology*) dans lequel participent 12 universités européennes de sciences et technologies dont l'Instituto Superior Técnico (IST) pour le Portugal et l'Institut Polytechnique de Grenoble pour la France. Dans le cadre de ce programme, l'IST dispose en 2010/2011 de 3 accords de double master avec les établissements suivants : Université Catholique de Louvain (Belgique), Universidade Politécnica de Catalunya (Espagne), et Helsinki University Technology (Finlande) ;
- le programme TIME (*Top Industrial Managers Europe*) où participent près de 40 écoles d'ingénieurs et polytechniques. L'IST est le seul établissement portugais participant, ayant des accords bilatéraux avec 5 établissements européens dont les écoles Centrales en France ;
- le groupe Coimbra qui englobe 39 universités européennes dont l'Université de Coimbra au Portugal et les universités de Montpellier, Poitiers et Lyon en France ;
- Certains programmes européens ne rentrent pas dans le cadre d'Erasmus Mundus mais comptent sur le financement de l'*Erasmus Curriculum Development*<sup>23</sup>. Il en est ainsi pour le « Master in Sports Tourism Engineering » ou participent l'Instituto Superior de Maia (ISMAIA) et l'Université de Lille 2.

#### *Accords bilatéraux des établissements portugais (non exhaustif)*

- Instituto Superior Técnico (IST) : accords de double diplôme dans le domaine aérospatial avec l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) et avec Université de Delft (Pays-Bas) ;
- Faculté d'Economie de Coimbra (FEUC) : accord de double diplôme avec l'IEP de Bordeaux (France) ;
- Université Catholique (FCEE) : accords de doubles diplômes avec la Norwegian School of Management (Norvège) / Università Commerciale de Bocconi (Italie) / ESCP Europe (France) / Lancaster Management School (RU) ;
- Université Catholique (FCEE) : diplôme conjoint avec l'Université Catholique de Louvain<sup>24</sup> (Belgique) ;
- Université Catholique (Fac Droit) accord de double diplôme avec le King's College (RU) ;
- ISCTE Business School Lisbon : accord de double diplôme avec le Rosen College of UCF (Etats-Unis).

Certains accords récents devraient également aboutir à la mise en place de doubles diplômes pour l'année universitaire 2010-2011, tels qu'un accord officialisé entre l'Universidade Nova de Lisboa et l'Université de Maastricht (Pays-Bas).

#### Le développement récent de partenariats privilégiés avec les États-Unis

Le gouvernement portugais, par l'intermédiaire de son Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur, a lancé en 2006 des « Nouveaux Partenariats pour le Futur », dans le cadre de l'Engagement pour la Science et dont l'objectif était le renforcement de la coopération scientifique et technologique avec des institutions de renommée internationale.

C'est dans ce cadre qu'ont été signés des accords avec l'université de **Carnegie Mellon (CMU)** et le **Massachusetts Institute of Technology (MIT)** en 2006 et avec l'**Université de Texas à Austin (UT Austin)** en 2007. En mai 2009, un nouveau partenariat a été mis en place avec la **Harvard Medical School (HMS)**<sup>25</sup>. La spécificité de ces programmes est d'allier la coopération scientifique et la coopération universitaire (recherche, mise en place de doubles diplômes, mobilité des étudiants, des professeurs et des chercheurs) en y incluant des partenaires privés.

Les autorités publiques portugaises affirment inscrire ces programmes sur le long terme avec un engagement pour une première période de cinq ans. La contribution financière du gouvernement portugais avoisine les 120 Millions d'euros pour les trois principaux programmes (CMU, MIT, UT Austin)<sup>26</sup>. La question du renouvellement

<sup>23</sup> Voir sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc906\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc906_en.htm)

<sup>24</sup> Il s'agit ici d'un diplôme de master délivré conjointement par la Faculté d'Economie de l'Université Catholique (FCEE) et l'Université Catholique de Louvain dans le domaine des sciences économiques.

<sup>26</sup> Estimation faite à partir des chiffres fournis par les différentes sources (interviews, articles du *Diario Economico et Publico*).

de l'accord et du financement futur du programme est déjà posée, puisque les accords avec le MIT et la CMU sont en place jusqu'à 2011 et doivent être renégociés pour la seconde période.

Bien que financés majoritairement par le gouvernement portugais, ces programmes ont pour objectif de parvenir à un financement durable basé sur un équilibre public-privé, en favorisant la participation des grandes entreprises implantées au Portugal, mais aussi des petites et moyennes entreprises portugaises spécialisées dans la technologie de pointe. Cette participation peut prendre la forme d'un financement direct (des centres de recherche, des cursus d'études) ou indirect (à travers la mise en place de bourses d'études ou de recherche). La Fondation pour la Science et la Technologie portugaise (FCT) met en place chaque année un programme des bourses pour les doctorants de ces programmes.

## **V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco- portugaise**

### *Renforcement de la coopération universitaire dans le domaine des sciences de l'ingénieur*

La coopération universitaire franco-portugaise a pour objectif principal de redonner à la France une attractivité qu'elle tend à perdre dans un contexte de compétition forte, notamment dans les secteurs des sciences de l'ingénieur et des sciences de la vie.

Outre l'organisation de présentations sur les écoles d'ingénieur françaises, le Poste souhaite mettre en oeuvre un accord institutionnel entre les partenaires français et portugais en matière d'ingénierie. Une mission avec la CDEFI s'est tenu en février 2011 pour voir dans quelle mesure des réseaux d'établissements français et portugais pourraient concrétiser leur collaboration (accords de double diplôme, financement par des bourses Erasmus, ...).

De manière plus générale, les orientations visent à développer des collaborations durables basées sur une offre de co-diplomation, principalement au niveau *Master* (masters conjoints) et *Doctorat* (thèses en co-tutelle). Alors que la part d'étudiants portugais qui poursuivent leurs études jusqu'au master est en forte croissance, le souhait du Poste pour 2011-2012 est d'encourager la réalisation de formations conjointes franco-portugaises au niveau master.

### *Promotion des études en France - Redynamisation de Campus France*

Les actions menées depuis septembre 2009 visent avant tout la redynamisation du bureau Campus France de Lisbonne, ouvert en 2006 et dont la visibilité auprès du public et des universités était limité :

- aménagement d'un nouvel espace Campus France au sein de l'IFP, plus grand, et offrant davantage de services aux étudiants (consultation de documentation sur place, conseils personnalisés...);
- création d'un site Internet ([www.portugal.campusfrance.org](http://www.portugal.campusfrance.org)) pour informer les étudiants sur les actualités de l'enseignement supérieur français ;
- renouvellement du matériel de promotion ;
- présence dans les salons étudiants (en 2011, salon Futuralia à Lisbonne).

## **VI- Contacts utiles**

### **Ambassade de France à Lisbonne**

Rua Santos-o-Velho, n°5 ; 1249-079 Lisbonne

Site : [www.ambafrence-pt.org](http://www.ambafrence-pt.org)

Tel : (351) 21 393 91 00

### **Jean-Pierre COURTIAT**

Conseiller adjoint de Coopération et d'Action Culturelle, chargé de la Coopération Scientifique et Universitaire

Tél. (+351) 21 393 91 67 – [jean-pierre.courtiat@diplomatie.gouv.fr](mailto:jean-pierre.courtiat@diplomatie.gouv.fr)

### **Emerência ROLO**

Chargée de Mission pour la Coopération Universitaire

Tél. (+351) 21 393 91 43 – [emerencia.rolo@diplomatie.gouv.fr](mailto:emerencia.rolo@diplomatie.gouv.fr)

### **Espace CampusFrance de Lisbonne**

Maria do Céu CRUZ

C/o Institut Français du Portugal  
Avenida Luis Bivar, 91-1050-143- Lisbonne  
Tél. (+351) 21 311 14 22  
Courriel : [lisbonne@campusfrance.org](mailto:lisbonne@campusfrance.org)  
Site internet : [www.portugal.campusfrance.org](http://www.portugal.campusfrance.org)

### **Institutions portugaises**

Ancien Ministère pour la Science, la Technologie et l'Enseignement Supérieur (MCTES)  
[www.mctes.pt](http://www.mctes.pt)

A noter : le site du nouveau Ministère de l'Education et de Science formé à l'été 2011 est en cours de construction

Ministère de l'Education et de la Science (MEC)  
<http://www.min-edu.pt/>

Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur (DGES)  
[www.dges.mctes.pt](http://www.dges.mctes.pt)

Fondation pour la Science et la Technologie (FCT)  
[www.fct.mctes.pt](http://www.fct.mctes.pt)

L'agence Proalv ([www.proalv.pt](http://www.proalv.pt))  
Sous la tutelle des Ministères de l'Education, du Travail et de l'Enseignement Supérieur, Proalv est l'organisme en charge de la mise en place et de l'encadrement des différents programmes européens au Portugal, dont le programme Erasmus (hors Erasmus Mundus, la structure nationale en charge de ce programme étant la Division de Reconnaissance, Mobilité et Coopération Internationale (DRMCI) de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES).

Mise à jour : 18 octobre 2011